



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/181

L'an deux mille vingt et le 1^{er} Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Madame Christine MARECHAL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Raymond MIQUEL donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Olivier AMANS, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Secrétaire de séance : Madame Émilie ALLABERT

Date de convocation : 24 novembre 2020

Objet : **Approbation du contrat Bourg-Centre Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

Par délibérations de la commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Région Occitanie a validé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales pour la période 2018-2021, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « bourg centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces etc.), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région interviendra auprès des lauréats, en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants, tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :

- structuration d'une offre de services diversifiés et de qualité;
- développement de l'économie et de l'emploi;
- qualification du cadre de vie,
- qualification des espaces publics et de l'habitat,
- valorisation des spécificités locales : patrimoine naturel /architectural /culturel, etc...

Engagée dans une forte volonté de renouveler l'image de son territoire, la ville de Lavelanet a été d'une part, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs » et, d'autre part, déclarée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux, global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie, afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir : « Lavelanet 2050 ».

Ces réflexions nous ont amené à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Ainsi la ville de Lavelanet a été identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif « Bourg Centre Occitanie ». Le conseil municipal a validé, par délibération du 29/10/2020 n°2020/158, l'inscription de Lavelanet dans ce dispositif en répondant à l'appel à projet.

Le dispositif Bourg-Centre repose sur la conclusion d'un contrat de partenariat entre la Région et les acteurs du territoire. Ce contrat-cadre définit des actions prioritaires sur la période 2019-2021 à court, moyen et long terme, sert de support pour l'attribution d'aides financières demandées chaque année à la Région et à d'autres partenaires financiers.

Le contrat Bourg-Centre repose d'abord sur un diagnostic partagé du territoire avec les différents partenaires associés, mettant en évidence les fonctions de centralité de la commune comme « Pôle de services » et présentant une analyse de son potentiel et de ses fragilités. Des axes stratégiques ont été identifiés, ils se déclinent en actions et prennent la forme de fiches actions dans le contrat dont une copie est annexée à la présente.

Considérant que la conclusion du contrat Bourg-Centre pour la ville de Lavelanet, permettra de faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation, Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat « Bourg-Centre » puis demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix **POUR**)

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et à signer la convention de partenariat Bourg-Centre avec le Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc Sanchez

